

## SOMMAIRE

- p. 1/ Résultats de l'enquête sur la relation que l'entrepreneur entretient avec son comptable
- p. 6/ Lutte contre les fraudes fiscale et sociale : quelles sont les implications pour les professionnels du chiffre ?

## Résultats de l'enquête sur la relation que l'entrepreneur entretient avec son comptable

Le 13 mars 2012, l'IPCF a mis les petits plats dans les grands en organisant dans les locaux prestigieux du Cercle de Lorraine à Bruxelles, une conférence de presse destinée à présenter les résultats d'une enquête que l'Institut a menée fin 2011 et début 2012 auprès de 500 entrepreneurs et professions libérales issus des trois régions du pays.

Cette enquête intitulée «**Dites-nous tout sur vos relations avec votre comptable**» !, a bénéficié du soutien de l'U.C.M. (Union des Classes Moyennes), de l'U.N.P.L.I.B. (Union Nationale des Professions Libérales et Intellectuelles de Belgique), de la F.E.B. (Fédération des Entreprises de Belgique), de B.E.C.I. (Brussels Enterprises, Commerce and Industry), du C.E.d. (Centre pour Entreprises en difficulté), de l'UNIZO (Unie van Zelfstandige Ondernemers), de la FVIB (Federatie voor Vrije en Intellectuele Beroepen) et du salon Entreprendre 2012 dont l'IPCF est un des partenaires.

Étaient présents à cet événement :

- Madame Sabine Laruelle, Ministre des Classes Moyennes, des P.M.E., des Indépendants et de l'Agriculture ;
- Madame Christine Darville, Responsable du département juridique de la F.E.B. ;
- Monsieur Kris Baetens, Conseiller au service Etudes de l'UNIZO et porte-parole FVIB au sein du comité paritaire professions libérales ;

- Monsieur Olivier Kahn, Coordinateur du Centre pour les Entreprises en difficulté (C.E.d. – B.E.C.I.) ;
- Monsieur Christophe Wambersie, Secrétaire général de l'U.C.M. et Administrateur-délégué de l'U.N.P.L.I.B.

Une quinzaine de journalistes de la presse économique et financière écrite et audiovisuelle étaient également présents.

Monsieur Jean-Marie Conter, Président de l'IPCF et Monsieur Xavier Schraepen, Vice-Président ont commencé par commenter les résultats de l'enquête.

En préambule, le Président a d'abord souhaité remercier Madame la Ministre Sabine Laruelle pour son engagement permanent envers les indépendants et les professions libérales et sa détermination à défendre leurs droits au sein de la coalition gouvernementale.

### Le politique doit jouer un rôle essentiel

Madame Laruelle constate qu'environ un quart des entrepreneurs débutants (starters) échouent dans leur entreprise et cessent leur activité au cours de la première année. Elle constate que la complexification sans cesse croissante des réglementations, rend nécessaire plus que jamais la présence d'un professionnel du chiffre qui, outre ses activités comptables et fis-



Conférence de presse « Enquête IPCF » :  
les orateurs du panel face à la presse

cales, devra également jouer un rôle de conseiller en gestion auprès des entrepreneurs.

Elle souligne que le rôle du politique reste essentiel en la matière: plan de relance économique, nouveau mode de calcul des cotisations sociales (l'évaluation est prévue pour la fin 2012), aide à la création d'entreprises (prêt Initio, ...), simplification administrative (sans excès: cfr. la suppression du dépôt des comptes annuels pour les micro-entités), ... sont des mesures que le Gouvernement fédéral a mises en œuvre pour aider le monde entrepreneurial.

Le Président et le Vice-Président ont alors rapidement commenté les résultats de l'enquête menée auprès des entrepreneurs et des professions libérales.

Les entreprises sondées reconnaissent la plus-value apportée par le comptable(-fiscaliste) agréé:

- plus de 75 % des entrepreneurs et des titulaires de profession libérales sont satisfaits ou très satisfaits du langage technique de leur comptable;
- près de 60 % le considèrent comme leur partenaire et conseiller privilégié;
- parmi les entrepreneurs ayant déjà fait l'objet d'un contrôle fiscal, 77,71 % déclarent avoir été bien accompagnés par leur comptable;
- seuls 21,61 % des sondés réalisent des tableaux de bord et de reporting (plans prévisionnels de gestion) avec leur comptable.

## Le comptable « aligneur de chiffre » doit faire place au conseiller en gestion

Le Président souligne que ce résultat est globalement très positif au niveau de la perception de la profession par les entreprises et les professions libérales. Il estime que le comptable ne doit plus être considéré

ré comme « un aligneur de chiffres » mais comme un conseiller en gestion, particulièrement en ces temps de crise. Malheureusement, trop de clients voient encore ce dernier comme un spécialiste en comptabilité et en fiscalité et non comme un conseiller pouvant aider l'entreprise à opérer des choix stratégiques pour son développement futur. De nombreuses P.M.E. et beaucoup d'indépendants en personne physique éviteraient bien des soucis et des déboires s'ils se faisaient accompagner et conseiller par un professionnel du chiffre avisé.

## Un rôle préventif et pédagogique

Selon le Président, il relève du devoir du professionnel du chiffre de mettre en garde son client s'il se rend compte que telle ou telle initiative peut entraîner des conséquences dommageables pour l'entreprise et ses travailleurs. Il faut être très attentif à ce qu'on peut appeler des « *clignotants d'alerte* ». Le comptable doit, en collaboration avec son client, les mettre en place au sein de l'entreprise et, au moindre écart, réagir sans tarder pour « corriger le tir ». Par exemple: non-paiement de la T.V.A. et de l'O.N.S.S., baisse de la production, baisse du chiffre d'affaires, retard dans les livraisons, retard de paiement des clients, ...

En installant des outils préventifs, l'entreprise sera mise à l'abri d'un dysfonctionnement. L'objectif visé est bien entendu d'éviter les difficultés par la **prévention**.

Le comptable ne doit surtout pas hésiter à expliquer au client les raisons pour lesquelles il agit d'une manière ou d'une autre. Il exerce dans ce cas un rôle **pédagogique**. La transparence doit être de mise entre le professionnel du chiffre et son client. Pour cela, il est indispensable que le professionnel du chiffre apprenne à son client à lire et à comprendre un bilan et un compte de résultats. Ainsi, lorsque des difficultés seront détectées (rôle préventif), il sera plus aisé au comptable de les décrire et de les expliquer à son client (rôle pédagogique). Il ne sera pas inutile non plus d'apprendre au client à utiliser la technique des tableaux de bord de gestion s'il n'y est pas familiarisé.

Le **tableau de bord** peut être considéré comme un outil de pilotage à la disposition d'un responsable ou de son équipe pour prendre des décisions et agir en vue d'atteindre un but qui concourt à la réalisation d'objectifs stratégiques. C'est un outil d'aide à la gestion pour orienter les évolutions et les effets du fonctionnement d'un système, et animer une équipe en développant une réflexion collective dans le but d'utiliser au mieux les ressources. Pour ce dernier point, l'enquête démontre clairement qu'il y a encore du pain sur la planche (voir supra).



Conférence de presse « Enquête IPCF » :  
Madame la Ministre Sabine Laruelle, Monsieur Jean-Marie Conter (Président IPCF) et Monsieur Xavier Schraepen (Vice-Président IPCF)

Toutefois, la mise en œuvre de ce double rôle requiert l'établissement d'un climat de confiance entre le professionnel du chiffre et son client. Certains clients ne rencontrent leur comptable que quatre fois par an (assujetti trimestriel à la T.V.A.) ou qu'une fois par an (établissement du bilan). Il est alors difficile voire même impossible de créer cette relation de confiance. Trop souvent encore, les indépendants estiment que l'intervention d'un comptable doit se limiter à la tenue de la comptabilité et à l'établissement des déclarations fiscales et de T.V.A. afin d'éviter des honoraires élevés.

Le Président précise à ce propos que les honoraires d'un comptable couvrent non seulement les prestations comptables et fiscales, mais également tout le travail administratif en amont et en aval ainsi que les analyses financières le cas échéant. Et dans le contexte économique actuel, le comptable doit souvent faire face à des impayés, ce qui entraîne parfois une procédure de médiation avec les clients défaillants afin de recouvrer tout ou une partie des créances en souffrance. Il souligne le fait qu'il n'existe pas en la matière de barèmes contraignants. Pour déterminer ses honoraires, le comptable-fiscaliste agréé tient compte de la complexité et du volume de la mission, de ses compétences particulières et des frais généraux inhérents à son activité. Il ne peut pratiquer des honoraires réduits ou élevés injustifiés. Il ne peut pas attribuer ou percevoir des commissions, des courtages ou d'autres avantages en rapport avec ses missions et qui seraient de nature à mettre son indépendance ou sa probité en cause. D'autres critères peuvent entrer en ligne de compte comme la situation financière de son client et la localisation géographique de ses activités (certaines régions sont plus favorisées que d'autres).

## **Votre comptable(-fiscaliste) est-il agréé ?**

Bien que les différents Instituts regroupant les professionnels du chiffre existent déjà depuis un certain

nombre d'années, le Président constate lors de la reprise de dossiers, que des indépendants ont parfois fait appel à des personnes non qualifiées pour tenir leur comptabilité. Dans la toute grande majorité des cas, les résultats sont désastreux. Aussi insiste-t-il pour que le premier réflexe d'un indépendant soit de vérifier si son comptable(-fiscaliste) est agréé I.P.C.F.

Que signifie l'agrégation I.P.C.F. ?

Elle représente pour l'indépendant (chef d'entreprise ou titulaire de profession libérale) une quadruple garantie :

- le comptable-fiscaliste est soumis à un code de déontologie strict ;
- sa responsabilité civile professionnelle est assurée en cas de faute, de négligence ou d'erreur ;
- c'est un conseiller indépendant n'exerçant aucune activité commerciale ;
- ses connaissances sont maintenues à jour grâce à une obligation de formation permanente annuelle qui est contrôlée par les organes de l'I.P.C.F.

## **Les réactions des partenaires de l'enquête**

*Madame la Ministre Sabine Laruelle* tient à souligner le rôle essentiel que jouent les comptables(-fiscalistes) dans la vie des entreprises et particulièrement dans celle des P.M.E. Leur expertise est primordiale pour les entrepreneurs car il est évident qu'un accompagnement de qualité est indispensable, tant au démarrage d'une entreprise qu'au cours du développement jusqu'à sa reprise. Grâce à ces professionnels que sont les comptables(-fiscalistes), toutes celles et tous ceux qui se lancent dans l'aventure peuvent compter sur des spécialistes qui détectent et anticipent bien souvent les problèmes, estiment les risques, aident à planifier les investissements et tout cela, de façon impartiale.

*Monsieur Olivier Kahn* déclare qu'il rencontre beaucoup d'entreprises en difficulté, d'où les liens étroits qu'il a développés avec l'I.P.C.F. car il estime que le professionnel comptable est le premier partenaire de l'entrepreneur. Il est le seul à avoir une telle proximité avec l'indépendant. Si on constate d'une part que les missions liées aux matières légales sont pleinement assumées et appréciées des clients, on doit déplorer d'autre part que plus de 40 % des entrepreneurs n'associent pas leur professionnel au développement de leur entreprise. Cela démontre que le rôle de ce dernier reste trop limité. On constate également que 60 % des entrepreneurs rencontrés au quotidien attendent une implication plus large de leur comptable dans les matières liées à la gestion, à la stratégie et au mana-

gement. Les opportunités futures se situent donc au sein de ces matières.

Monsieur Kahn estime que certaines difficultés rencontrées par les entreprises sont très graves. Il n'y a aucun suivi des indicateurs quand il y en a. S'il y a des liquidités dans l'entreprise, tout va bien, et s'il n'y en a pas, tout va mal ! C'est très réducteur. Les indicateurs et les tableaux de bord ne sont pas uniquement des chiffres. Ils jouent un rôle à la fois préventif, prévisionnel et d'analyse. La mise en place de tableaux de bord implique un véritable partenariat entre le comptable et l'entrepreneur. Celui-ci doit rencontrer plus souvent son comptable qui est son premier conseiller.

Monsieur Kahn précise encore que si le comptable doit se rendre disponible pour ses clients, il faut également que ces derniers apprennent à s'organiser. Ici aussi, il constate qu'il y a des lacunes à combler.

*Madame Christine Darville* se rallie volontiers à la position de Monsieur Kahn. Elle souligne le soutien de la F.E.B. à la réalisation de l'enquête sur la perception des comptables par le monde économique. En effet, le comptable remplit une tâche d'assistance et de conseil qui est cruciale à toutes les phases du développement des entreprises et en particulier pour les P.M.E. qui disposent de moyens insuffisants pour acquérir les compétences nécessaires en interne. Les législations comptables et fiscales sont complexes et nécessitent une expertise pour être correctement appréhendées et appliquées au sein des entreprises.

Elle estime que la mission du comptable est particulièrement axée sur deux impératifs : conseiller correctement les entreprises afin qu'elles bénéficient pleinement des opportunités que la législation leur offre, et les informer sur les limites de cette législation afin d'éviter tout abus. Elle rappelle néanmoins que la gestion de l'entreprise relève de la seule responsabilité du chef d'entreprise. Il n'est pas question que le professionnel du chiffre se substitue à ce dernier dans la prise de décisions stratégiques.

Madame Darville émet toutefois un bémol à sa satisfaction vis-à-vis des résultats de l'enquête. Tout d'abord, elle regrette la réticence, voire la frilosité des comptables à élaborer un plan financier dans le cadre de la constitution de S.P.R.L. Starters. Elle constate que de nombreux professionnels du chiffre hésitent à s'engager en la matière par crainte des conséquences en cas de faillite prématurée de l'entreprise. Monsieur Conter concède à ce propos qu'il y a encore un effort à fournir par l'I.P.C.F. afin de sensibiliser les comptables à cette problématique.

*Monsieur Kris Baetens* estime également qu'une coopération étroite entre les comptables et les entrepreneurs

est nécessaire. La relation de confiance avec le client, la disponibilité du comptable et la qualité de ses conseils figurent indéniablement parmi les caractéristiques inhérentes aux professions libérales. Il trouve également que les résultats de l'enquête confirment l'existence de ces caractéristiques au niveau des contacts entre les comptables-fiscalistes agréés et leurs clients.

Près de 6 entreprises sondées sur 10 considèrent leur comptable comme leur partenaire et conseiller privilégié. Sur le plan des projets d'investissement et de développement, 6 entreprises sur 10 déclarent y associer leur comptable. L'enquête révèle également que 8 sondés sur 10 considèrent que leur comptable est facilement joignable. La majorité des entreprises déclare comprendre le langage technique utilisé par leur conseiller, ce qui constitue une condition pour l'existence d'une relation de confiance. Ces résultants sont donc assez positifs et encourageants même s'il y a encore des efforts à faire.

Toutefois, l'enquête indique que le professionnel du chiffre, selon 8 sondés sur 10, n'informe pas suffisamment ses clients au sujet des primes et aides à l'investissement. Monsieur Baetens souligne qu'en la matière, l'Unizo et la FVIB identifient ici une opportunité d'action. Les mesures de soutien sont créées pour aider les entreprises. Il est important que l'entrepreneur soit mis au courant de leur existence. En cette période d'incertitude économique, il serait idéal que les professions du chiffre accompagnent encore davantage les entreprises à ce niveau. Il est important de souligner que le comptable est également le professionnel par excellence pour informer les entreprises au sujet des possibilités relatives à la Loi sur la Continuité des Entreprises (L.C.E.).

Pour conclure, Monsieur Baetens constate que le fait que seules 4 entreprises sondées sur 10 ne reçoivent pas régulièrement un aperçu de leurs résultats, peut être amélioré. En effet, il est important que les entreprises restent au courant de leurs résultats afin de pouvoir opérer une gestion de leurs activités avec anticipation. Il pense également qu'il faut changer la façon dont les entrepreneurs considèrent leur comptable. Beaucoup trop d'entre eux estiment encore que faire appel à celui-ci constitue un coût nécessaire. Il faut les persuader maintenant que consulter un professionnel du chiffre est au contraire un investissement pour l'avenir et la pérennité de leur entreprise.

*Monsieur Christophe Wambersie* ne pense pas autre chose que son homologue de l'Unizo. Le comptable est devenu un acteur indispensable de l'entreprise, depuis sa création, jusqu'à sa transmission. Il estime également que le comptable n'est pas uniquement un prestataire de services, mais qu'il est également un partenaire dont le rôle principal est de sensibiliser le chef

d'entreprise aux événements tant internes qu'externes à l'entreprise et qui exercent une influence sur celle-ci. Il constate que dans l'ensemble, l'enquête montre que les entrepreneurs sont plutôt satisfaits de leur comptable. Il y a 58 % d'entre eux qui associent même leur comptable à leur plan de développement. C'est chose positive, mais il y a encore des progrès à faire.

Ce qui est interpellé plus Monsieur Wambersie, c'est que 78 % des répondants ne tiennent pas de tableaux de bord ou de reporting et que leur comptable ne leur en ait jamais parlé. Bon nombre de faillites pourraient être évitées si l'entrepreneur avait mis en place les outils nécessaires. Cela démontre que les comptables ont également un effort de communication à faire vis-à-vis de leurs clients. A contrario, l'entrepreneur ou le titulaire de profession libérale doit considérer son comptable comme un partenaire privilégié, mais non exclusif, en raison de sa connaissance du terrain. Cela implique aussi une communication de l'indépendant vers son comptable. Il n'y a pas de place pour la négligence ou la cachotterie. Un dialogue direct, franc et massif vaut mieux que des silences et des faux-fuyant.

Monsieur Wambersie souhaite par ailleurs que la réforme du système de perception des cotisations sociales des indépendants aboutira très vite. Les indépendants sont demandeurs. Et ici aussi, le comptable jouera un rôle essentiel lorsqu'il s'agira de payer les cotisations sociales sur l'année en cours.

## Priorité à la rentabilité de l'entreprise

Le Vice-Président souligne que si l'essentiel du travail du professionnel du chiffre, consistait auparavant à tenir la comptabilité et à accompagner ses clients lors des contrôles fiscaux, il n'en va plus de même actuellement, en raison de différents facteurs qui tendent à accélérer l'évolution de la profession :

- la conjoncture économique;
- l'automatisation dans la comptabilisation des données (ce qui dégage du temps dans le planning du comptable pour le conseil);
- la généralisation des outils online (notamment e-gouvernement).

Le défi pour les comptables-fiscalistes agréés se situe actuellement de plus en plus au niveau de la rentabilité des entreprises et du maintien de celles-ci sur le marché.

L'I.P.C.F. tient à mettre l'accent sur le fait que la tâche du comptable relève de l'accompagnement et du conseil. En effet, il appartient toujours à l'entrepreneur lui-même de prendre les décisions stratégiques

et il n'est pas question que le comptable se substitue à ce dernier en la matière.

Le Vice-Président tient également à insister au sujet de la pression fiscale à laquelle sont confrontés les comptables-fiscalistes agréés (obligations multiples en la matière, défaillances des systèmes informatiques mis en place par l'administration, augmentation des contrôles, ...).

Il déplore que les professionnels du chiffre soient obligés de dégager de plus en plus de temps pour faire face aux problèmes informatiques et contraintes relatifs au dépôt des déclarations fiscales. Si la pression fiscale était moins forte et était cadrée de manière plus optimale, les comptables-fiscalistes agréés disposeraient de davantage de temps pour conseiller et suivre leurs clients.

Le Président termine en résumant les points de vue, les attentes et les souhaits des différents intervenants.

Il constate tout d'abord avec une grande satisfaction, qu'il règne une unanimité parfaite autour de la table pour affirmer qu'il faut développer et approfondir les synergies entre les Instituts professionnels du chiffre et les organismes représentatifs des entreprises (F.E.B., U.C.M., Unizo, B.E.C.I.).

Le Président souhaite ensuite dire un mot au sujet de la législation anti-blanchiment.

Cette législation qui implique un devoir de vigilance, impose à l'I.P.C.F. la réalisation d'une double mission : d'une part, élaborer une réglementation, et d'autre part, mettre en œuvre des mesures de contrôle. Le comptable-fiscaliste est astreint à un devoir d'identification du client et à un devoir de vérification des renseignements qui lui sont fournis par ce dernier. La plus grande difficulté pour les comptables est de concilier les obligations dues à la législation anti-blanchiment et la relation de confiance qu'ils doivent établir avec leur client.

C'est la raison pour laquelle l'I.P.C.F. a prévu cette année la tenue de séminaires qui abordera cette délicate matière. Au comptable-fiscaliste agréé à user de pédagogie ensuite avec ses clients pour leur expliquer que ces mesures sont prises dans un intérêt général et font d'ailleurs partie du Plan National de Sécurité 2012 - 2015.

## Conclusion

Le Président pense que le comptable-fiscaliste n'est pas encore suffisamment reconnu à sa juste valeur mais que l'enquête a quand même révélé des résultats encourageants. Il appartient au professionnel du chiffre à mieux faire valoir ses compétences auprès de

ses clients, à « mieux se vendre » comme le principal conseiller de ceux-ci. L'I.P.C.F. a également un rôle à jouer en la matière auprès de ses membres afin qu'ils s'investissent davantage vis-à-vis de leurs clients. Il souligne également le rôle essentiel que doivent jouer les associations professionnelles dans ce domaine. De par leur proximité du terrain, elles sont bien placées pour sensibiliser leurs membres à cette problématique.

Sans entrer dans les détails, le Président évoque également ce qu'on peut appeler « **le quarté gagnant** » qui peut optimiser la tâche du comptable-fiscaliste :

- assurer sa formation permanente. Cette formation est essentielle pour maintenir ses connaissances à jour ;
- travailler en réseau. Aucune personne ne peut se vanter de tout connaître. Aussi, au besoin, le professionnel du chiffre doit faire appel à des spécialistes externes qui devront souvent s'appuyer sur ses connaissances pour pouvoir mener leur mission à bien ;
- établir une lettre de mission avec ses clients. C'est un document qui fixe par écrit les obligations contractuelles réciproques. Il évitera bien des désagréments en cas de contestation ;
- établir une comptabilité en partie double. Par rapport à une comptabilité simple, le grand avantage de cette technique comptable est de faire apparaître

la situation bilantaire de l'entreprise ou de l'activité en personne physique, en d'autres termes sa situation active ou passive. Elle donne à tout moment, l'image la plus fidèle possible de l'état des richesses d'une entreprise ou d'une association et de ses interactions avec les différents acteurs dont elle dépend.

Le Président invite enfin les organisations représentatives des entrepreneurs à entamer une réflexion sur le fait que beaucoup d'indépendants présentent encore trop souvent des lacunes en matière de gestion élémentaire. Car il ne suffit pas d'avoir une idée et des moyens financiers pour se lancer dans l'aventure entrepreneuriale, il faut aussi posséder un minimum de compétences en matière de gestion commerciale et d'organisation administrative.

On ne le rappellera jamais assez : le comptable conseille mais son client est le décideur final. Jamais, il ne sera question de se substituer à ce dernier.

Gaëtan HANOT  
Secrétaire de rédaction du Pacioli  
Responsable des publications à l'I.P.C.F.

*Vous trouverez les résultats de l'enquête sur le site  
[www.ipcf.be](http://www.ipcf.be).*

## Lutte contre les fraudes fiscale et sociale : quelles sont les implications pour les professionnels du chiffre ?

A l'occasion du Salon Entreprendre 2012, un panel a été organisé autour du thème « Fraude fiscale – fraude sociale : quelles implications pour les professionnels du chiffre ». Ce panel réunissait Monsieur Tom Jansen, Chef de Cabinet du Secrétaire d'Etat à la Lutte contre la fraude fiscale et sociale, John Crombez, Monsieur Jan Sap, Directeur général de l'UNIZO et Secrétaire général de la FVIB, Monsieur Christophe Wambersie Secrétaire général de l'U.C.M. et Administrateur-délégué de l'U.N.P.L.I.B., Monsieur Jean-Marie Conter, Président de l'I.P.C.F. et Monsieur Xavier Schraepen, Vice-Président de l'I.P.C.F. Le rôle du modérateur était tenu par Monsieur Johan Op de Beeck.

D'entrée de jeu, Monsieur Jansen a expliqué et justifié la politique du Gouvernement en matière de lutte contre la fraude fiscale et sociale. La fraude dépasse les 20 % du PIB en Belgique, alors que nos voisins affichent un taux de 15 %. Il y a donc un sérieux problème selon lui. Plusieurs facteurs expliquent cela et notamment la complexité du système social et fiscal belge. Le système fait qu'il est plus facile de faire de la fraude pour ceux qui ont l'argent pour l'organiser et dans le même temps, il devient plus difficile de détecter les systèmes de fraude quand le système est très complexe. Cela signifie qu'il ne faut pas uniquement renforcer les instruments de contrôle et de répression

pour lutter contre la fraude sociale et fiscale. Il faut rendre le système plus simple et plus transparent.

## Améliorer la prévention, intensifier les contrôles et assurer une meilleure perception des impôts et des amendes

Vaste programme! Monsieur Jansen explique qu'il est inadmissible que des personnes engrangeant des revenus plantureux échappent à l'impôt tandis que les citoyens à faible et moyen revenus les payent correctement. Un des moyens de prévention de la fraude fiscale ou sociale consisterait à baisser les charges sur le travail (impôts sur le revenu et charges sociales). Rappelons que la Belgique occupe la troisième marche du podium en matière de pression fiscale derrière la Suède et le Danemark. Le hic, c'est que ce n'est pas évident à mettre en œuvre pour un pays dont la dette publique correspond à 98,2 % du P.I.B. à la fin 2011.

Le Gouvernement a alors décidé de s'attaquer aux montages fiscaux dont le but n'est que d'éviter de payer des impôts. Il s'agit de trouver plus de clarté sur ces montages pour faire une différence entre ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas. Il y a une limite à l'optimisation fiscale. La recherche de la voie fiscale la plus avantageuse est admissible mais des montages exagérés dans le seul but d'éluder tout ou une partie de l'impôt n'est pas acceptable.

Monsieur Jansen ajoute encore que les contrôles seront intensifiés et ciblés sur certains secteurs (construction, horeca, entreprises de nettoyage, entreprises de transport, ...). Pour ce faire, une concertation et une meilleure collaboration avec les secteurs concernés aura lieu.

Enfin, des moyens seront dégagés en outil informatique et en personnel pour garantir le paiement des amendes fiscales et sociales.



Salon Entreprendre 2012 :  
Conférence IPCF « Fraude fiscale et fraude sociale »  
Allocution de Monsieur Tom Jansen, Chef de cabinet du Secrétaire d'Etat John Crombez

## L'indépendant serait-il le plus grand fraudeur ?

Le Président de l'I.P.C.F., Monsieur Conter, ne cache pas son irritation face à certains préjugés qui ont la vie dure. Il entend encore trop souvent dire dans des cénacles politiques et syndicaux reliés par une certaine presse que l'indépendant est le principal fraudeur sur le marché de l'emploi, responsable par conséquent du manque à gagner fiscal dont souffrirait le pays. En tant que comptable-fiscaliste indépendant, il entend réagir face à cette assertion.

Il estime que le rôle premier du comptable est de faire le maximum pour maintenir l'entreprise de son client en vie. Cela implique également l'utilisation de ses compétences pour faire en sorte que ses clients payent le moins de taxes possible en usant de tous les **moyens légaux** mis à sa disposition.

Cette attitude n'est nullement choquante et parfaitement compatible avec l'éthique professionnelle. On confond encore régulièrement fraude fiscale et recherche de la voie fiscale la moins imposée. L'Etat devrait s'en souvenir en diminuant les charges salariales et en encourageant l'entrepreneuriat. La création d'entreprises a un impact direct sur l'emploi et sur l'économie du pays.

Monsieur Conter s'insurge aussi sur le fait qu'il n'y a (presque) jamais de contrôles des allocataires sociaux travaillant sans déclarer leurs revenus, ou des salariés et des fonctionnaires qui font de même après leurs heures de travail, ... Une meilleure répartition des contrôles et donc une contribution plus équitable à l'impôt seraient les bienvenues car il s'agit d'une concurrence déloyale vis-à-vis des indépendants.

## L'Etat doit améliorer sa communication et surtout mieux cibler les contrôles

Monsieur Sap déplore les mesures prises par le nouveau gouvernement. Il pense que celui-ci fait fausse route en ayant une mauvaise perception de la réalité. En outre, il trouve que le gouvernement devrait fortement améliorer sa communication en matière de politique fiscale et sociale, car cette dernière est apparue souvent embrouillée et contradictoire au cours des deux mois précédents. Selon lui, on se trouve dans un cercle vicieux. La pression fiscale engendre la fraude, tant fiscale que sociale. L'argent ne rentre pas dans les caisses de l'Etat qui se voit obligé de toujours plus taxer pour équilibrer son budget. Il regrette surtout qu'il n'y a jamais eu de véritable débat de fond en Belgique avec tous les acteurs concernés (Classes moyennes, organisations représentatives des



Salon Entreprendre 2012

Conférence « Comptable-fiscaliste I.P.C.F., conseiller des starters! ».

De gauche à droite : Monsieur Christophe Wambersie (Secrétaire Général UCM), Monsieur Xavier Schraepen (Vice-président I.P.C.F.), Monsieur Jean-Marie Conter (Président I.P.C.F.) et Monsieur Johan Op de Beeck (modérateur)

employeurs, syndicats, professions du chiffre, administration ...).

Monsieur Wambersie ne peut qu'abonder dans le même sens. Il estime que les indépendants sont trop visés par le fisc. Si on combat la fraude, il faut combattre toutes les fraudes, ce qui signifie également qu'il faut examiner les méthodes d'ingénierie fiscale utilisées par les grands groupes internationaux. Beaucoup d'entre eux payent des armées de spécialistes dans le seul but d'éluider l'impôt ou de contourner de façon très discutable la législation fiscale.

Il ajoute que la création d'entreprises a baissé drastiquement en un an (-40 %), que la pression fiscale est beaucoup trop forte et qu'il serait plus que temps de réformer l'impôt des sociétés.

En matière de contrôle, il faut contrôler ceux qui ne déclarent rien. Il trouve tout à fait paradoxal qu'entre 2008 et 2011, les contrôles ont sérieusement augmenté mais en engrangeant moins de rentrées fiscales parce qu'on s'est trompé de cible. Il prend pour exemple les A.T.N. (avantages de toute nature), taxés à 309 % en cas de non-déclaration. L'administration fiscale a mobilisé des moyens humains et matériels considérables pour traquer des contribuables indépendants qui n'avaient pas déclaré un téléphone portable professionnel. Résultat : 14 millions d'euros de rentrées supplémentaires ! Ce résultat dérisoire n'est qu'une perte de temps selon

Monsieur Wambersie. Le fisc doit apprendre à distinguer la simple négligence de l'intention de nuire.

De même, l'ouverture des frontières européennes a engendré une fraude sociale car les règles ne sont pas les mêmes dans tous les pays. Ce qu'il appelle des « cow-boys », s'installent dans notre pays, font rapidement de l'argent et quittent très rapidement notre territoire sans jamais rien déclarer.

Le Vice-Président de l'I.P.C.F., Monsieur Schraepen, estime quant à lui que les comptables fournissent en général des services de qualité à leurs clients en préparant soigneusement les dossiers lors des contrôles fiscaux.

Monsieur Schraepen met néanmoins le doigt là où ça fait mal. Chaque année, les applications électroniques de l'administration fiscale subissent des pannes récurrentes provoquant colère et désespoir des professionnels du chiffre. Il est persuadé que si l'administration réalisait les investissements nécessaires dans des outils plus performants et fiables, tout le monde y retrouverait son compte. L'Etat d'abord, en récoltant l'impôt plus rapidement, ce qui est tout bénéfique pour son budget, les entreprises et les indépendants ensuite, qui verraient plus rapidement où en est leur situation d'un point de vue fiscal, et enfin les comptables, qui pourraient ainsi consacrer plus de temps à leur mission de conseiller de leurs clients.

Face à ces attaques ciblées, Monsieur Jansen a néanmoins reconnu que le gouvernement était conscient qu'il devait améliorer sa communication en la matière en usant de pédagogie. Il faut plus et surtout mieux expliquer les tenants et aboutissements de mesures assez impopulaires mais il a ajouté aussitôt que certains problèmes proviennent de la manière dont les médias répercutent les mesures. Le gouvernement était obligé de trouver un compromis dans les circonstances que l'on connaît : 530 jours de crise politique, crise mondiale de la dette souveraine, six partis dans la coalition, des obligations budgétaires à respecter et des directives européennes de plus en plus contraignantes.

On conclura en disant que l'Etat « peut mieux faire » et surtout « doit mieux faire ». Qui vivra verra !

Gaëtan HANOT

Secrétaire de rédaction du Pacioli  
Responsable des publications à l'I.P.C.F.

Aucun extrait de cette publication ne peut être reproduit, introduit dans un système de récupération ou transféré électroniquement, mécaniquement, au moyen de photocopies ou sous toute autre forme, sans autorisation préalable écrite de l'éditeur. La rédaction veille à la fiabilité des informations publiées, lesquelles ne pourraient toutefois engager sa responsabilité. **Editeur responsable :** Jean-Marie CONTER, IPCF – av. Legrand 45, 1050 Bruxelles, Tél. 02/626.03.80, Fax. 02/626.03.90 e-mail : info@ipcf.be, URL : <http://www.ipcf.be> **Rédaction :** Jean-Marie CONTER, Gaëtan HANOT, Geert LENAERTS, Xavier SCHRAEPEN, Chantal DEMOOR. **Comité scientifique :** Professeur P. MICHEL, Professeur Emérite de Finance, Université de Liège, Professeur C. LEFEBVRE, Katholieke Universiteit Leuven.

Réalisée en collaboration avec kluwer – [www.kluwer.be](http://www.kluwer.be)